



SECTION HOCKEY MINEUR

Circulaire de rentrée Saison 2008 - 2009

Amis hockeyeurs, futurs hockeyeurs, parents,

La saison 2007/2008 fut riche en évènements sportifs et extra-sportifs. Chez les tout petits, l'élan donné par l'installation dans nos nouveaux locaux a parfaitement été relayé par une équipe dirigeante très dynamique se traduisant par un effectif conséquent et la participation des jeunes à de nombreux évènements sportifs tout au long de l'année. Les catégories moyennes se sont distinguées avec de très bons résultats sur le plan régional et un titre de champion de C.O.S. pour les U11. Enfin, les plus grands ont également brillé sur le plan national avec une 3^e place obtenue par les U18 en championnat de France excellence et une 4^e place obtenue par l'équipe sénior en championnat de France de National 3 et une satisfaction avec les sélections en équipe de France de 5 jeunes joueurs du club. Les équipes loisirs et féminines ont également eu une saison bien remplie avec de nombreux matchs et tournois.

*Nous vous donnons rendez-vous à partir du **3 septembre** pour débiter une nouvelle saison qui sera sans aucun doute aussi animée que la précédente. Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations vous permettant de bien commencer cette nouvelle saison.*

Mais d'ici là, permettez-nous de vous souhaiter d'ores et déjà une excellente saison 2008/2009.

Le Comité

SOMMAIRE

Inscriptions et cotisations	2
Tarifs des cotisations	3
Contacts	3
Stages	4
Grille d'entraînement	5
Catégories	6
Informations diverses	7
Extrait du règlement intérieur	8
Charte des membres	11
Abonnement « Etoile Noire »	12

INSCRIPTIONS ET COTISATIONS

Afin d'être assuré pour la pratique du hockey sur glace, il est impératif de se licencier le plus tôt possible, dès le premier entraînement. Pour cela,

Complétez la demande de licence ci-joint et préparez votre dossier d'inscription devant contenir :

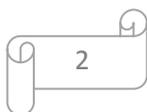
- ✚ Le formulaire de demande de licence ci-joint rempli lisiblement par vous et votre médecin (ce dernier devra impérativement inscrire son numéro d'ordre).
- ✚ Un dossier de surclassement pour les joueurs nés en 2000, 98, 96 et 94.
- ✚ Un chèque, libellé à l'ordre du C.S.G.S.A., portant au dos le nom, prénom et l'année de naissance du licencié) et représentant le montant de la cotisation – Possibilité d'échelonnement du paiement à condition de fournir dès le départ l'intégralité des chèques – Possibilité de régler sous forme de « coupons sports » ou de « chèques vacances »).
- ✚ En cas de première licence, une copie de la carte d'identité.
- ✚ Le formulaire joint au dossier (droit à l'image, règlement intérieur et charte).
- ✚ Le formulaire d'assurance.

ET

Remettez-le au plus vite à votre responsable d'équipe
(nous vous invitons à prendre contact directement avec lui).

ATTENTION :

Seuls les dossiers complets pourront être acceptés



TARIFS DES COTISATIONS

Les tarifs suivants sont données licence fédérale et assurance de base comprise.

Type de licence	Prix
Licence compétition (U9 à U18)	325 €
Licence compétition (Espoirs et Séniors)	280 €
Licence loisirs (Loisirs & Féminines)	240 €
Licence école de hockey (jusqu'à 2002 et première licence jusqu'à 1994) ¹	210 €
Dirigeant non pratiquant	60 €
Arbitre	65 €
2 ^e cotisation dans une famille ayant une licence compétition	210 €
3 ^e cotisation dans une famille ayant une licence compétition	200 €
4 ^e cotisation dans une famille ayant une licence compétition	120 €

Il est rappelé que :

- ✚ **Aucun joueur ne sera autorisé à monter sur la glace s'il n'est pas licencié** (à l'exception des joueurs participants aux séances d'essai).
- ✚ Aucune personne ne peut être autorisée à se présenter sur le banc des joueurs si elle n'est pas munie d'une licence à jour.

CONTACTS

Vous pouvez contacter le club de Hockey sur Glace

Par courrier	Par téléphone	Par mail
CSGSA – Section hockey Patinoire de Strasbourg Rue Pierre Nuss 67200 STRASBOURG	03.88.35.10.37	hockey-strasbourg@orange.fr

Vous pourrez trouver toutes les informations utiles (plannings, résultats, composition des équipes) sur le site du club ...

<http://sites.estvideo.net/belmont/hockey>

... et suivre l'actualité fédérale sur le site de la FFHG :

<http://hockeyfrance.com>

¹ La licence « école de hockey » ne permet pas aux grands débutants de participer aux matchs de championnat de leur catégorie d'âge. Pour ce faire, ils devront prendre une licence compétition. Le passage d'une licence « école de hockey » en licence « compétition » peut se faire en cours de saison en s'acquittant du complément de prix entre les deux licences.

Le fonctionnement du club général est régi par le conseil d'administration tandis que les activités spécifiques de la section sont gérées par le comité de hockey sur glace composé des personnes suivantes :

Personne	Fonction	Portable	Mail
BECK Gerhard	Président général	06.09.75.67.68	beck.gerard@club-internet.fr
MADEC Morgan	Président de section	06.86.77.98.23	morganmadec@free.fr
POUSSE Jacques	Vice-président chargé de la politique sportive	06.29.01.86.30	jacques.pousse@gmail.com
GERSANOIS Armand	Vice-président chargé du centre de formation	06.84.37.58.06	a.gersanois@wanadoo.fr
HAAG Ralph	Trésorier	06.20.76.63.64	ralph.haag@asc67.fr
MORAND Olivier	Secrétaire	06.72.49.90.75	olsovic@wanadoo.fr
GOZILLON Bernard		06.72.40.03.38	bernardgozillon@wanadoo.fr
BROM Jean-Marie		06.08.98.79.40	jean-marie.brom@wanadoo.fr
HARROSCH Bénédicte		03.88.37.34.24	harroschb@free.fr
SCHILLING Christian		06.08.90.13.51	christianschilling@noos.fr
SAVIO Thérèse	Délégué parent	06.82.09.50.01	tlang@acantis.info
BLANDIN Michel	Délégué parent	06.83.86.58.20	michelblandin@free.fr

Les autres personnes que vous serez amené à contacter sont :

Personne	Fonction	Téléphone	Mail
ROUSSEAU Claude	Resp. U7	06.84.05.43.12	clauderousseau@gmail.com
HAASER Thierry	Resp. U7	06.83.01.19.17	haaser.thierry@orange.fr
ESTELLE Denni	Resp. U9	09.50.99.15.70	estelvic@wanadoo.fr
GRABHERR Noëlle	Resp. U13	06.15.94.06.79	nmn.grabherr@orange.fr
BLANDIN Anne	Resp. U7	06.37.71.86.02	michelblandin@free.fr
GUESDON Laurent	Resp. U14	06.33.82.96.38	lguesdon@hotmail.fr
POUSSE Bertrand	Entraîneur SEFF et Resp. U18	06.08.97.28.73	bertrand.pousse@wanadoo.fr
PERLE Germain	Resp. D3	06.31.42.67.08	gperle@hotmail.com
ARNOLD Marie-Antoinette	Resp. Féminines	03.88.31.00.71	marie-antoinette.arnold@cg67.fr

STAGES

Le club organise deux stages pour les enfants des catégories U7, U9, U11 et U13 au cours des vacances scolaires de Février et de Pâques.

Durant ces stages, les enfants sont pris en charge de 8h30 jusqu'à 16h30 avec deux séances quotidiennes d'entraînement sur glace, des séances d'entraînements hors glace et diverses activités sportives et ludiques. Les stages sont animés par 5 entraîneurs diplômés et une équipe organisatrice très dynamique. La participation à ces stages est de 140 € pour la semaine et 250 € dans le cas où vous participez aux deux stages de la saison.

Les dates des stages pour la saison 2008-2009 sont (à confirmer après validation par la direction de la Patinoire) :

- Du lundi 23 au vendredi 27 février 2009
- Du lundi 20 au vendredi 24 avril 2009

GRILLE DES ENTRAINEMENTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h	8h00 > 9h15 CENTRE DE FORMATION			8h00 > 9h15 CENTRE DE FORMATION	8h00 > 9h15 CENTRE DE FORMATION	8h00 > 9h30 LOISIRS	8h00 > 9h45 Matches
9h	9h15 > 9h30 (Hors Glace)		9h00 > 10h00 U11	9h15 > 9h30 (Hors Glace)	9h15 > 9h30 (Hors Glace)		
10h			10h > 11h U9	10h > 10h45 EdH U7			
11h							
12h	12h00 > 13h00 ETOILE NOIRE					12h15 > 14h15 FEMININES	12h15 > 13h15 Matches
13h		13h00 > 14h00 ETOILE NOIRE		13h00 > 14h00 ETOILE NOIRE			13h00 > 16h00 Matches
14h							
17h			17h15 > 18h30 U13		17h15 > 18h00 ECOLE DE HOCKEY / U7	17h00 > 20h30 Matches	
18h			18h30 > 19h30 U15	17h45 > 18h45 U9 (U7 surclassés)	18h00 > 19h00 U11 (U9 surclassés)		
19h	19h15 > 20h15 U15 (U13 surclassés)		19h00 > 20h00 U18	18h45 > 19h50 U13 (U11 surc.)	19h10 > 20h15 U15		19h15 > 20h15 ETOILE NOIRE
20h	20h15 > 21h15 U18 (U15 surclassés)	20h00 > 21h30 FEMININES	19h45 > 21h ETOILE NOIRE		20h15 > 21h15 U18		
21h				20h30 > 21h45 ETOILE NOIRE			
22h	21h30 > 23h00 DIVISION 3	21h30 > 23h15 LOISIRS	21h15 > 23h00 DIVISION 3	21h45 > 23h00 LOISIRS			
23h							

Entraînements gardiens :

- Gardiens nés de 1996 à 2002 : jeudi de 18h30 à 19h.
- Gardiens nés en 1995 et avant : lundi de 20h à 20h30.

La saison 2008-2009 démarre officiellement le **lundi 8 septembre** avec les horaires ci-dessus. Cependant un premier entraînement aura lieu le **mercredi 3 septembre** (aux horaires normaux du mercredi) pour toutes les catégories à l'exception des féminines et des loisirs. Tous les joueurs (à l'exception des nouveaux joueurs effectuant leur séance d'essai) devront être à jour de leur licence au moment de leur premier entraînement. Les premiers matchs de championnat auront lieu au cours du week-end du 20 et 21 septembre.

Pendant les vacances scolaires, ces horaires seront amenés à être modifiés en fonction des disponibilités de glace.

CATEGORIES

EQUIPE	ANNEE D'AGE	RESPONSABLE D'EQUIPE		ENTRAINEUR	HORAIRE
Ecole de Hockey	jusqu'en 2002 et première licence jusqu'en 1994	Bénédicte Harrosch 03.88.37.34.24	Bernard Gozillon 06.72.40.03.38	<i>A déterminer</i>	MER 10 ⁰⁰ → 10 ⁴⁵ VEN 17 ¹⁵ → 18 ⁰⁰
U7	2002 2003 2004	Thierry Haaser 06.83.01.19.17	Claude Rousseau 06.84.05.43.12	<i>A déterminer</i>	MER 10 ⁰⁰ → 10 ⁴⁵ VEN 17 ¹⁵ → 18 ⁰⁰
U9 <i>Moustiques</i>	2000 2001 2002 ²	Christian Schilling 06.08.90.13.51	Jacques Pousse 06.29.01.86.30	<i>A déterminer</i>	MER 10 ⁰⁰ → 11 ⁰⁰ JEU 17 ⁴⁵ → 18 ⁴⁵
U11 <i>Poussins</i>	1998 1999 2000 ²	Jacques Pousse 06.29.01.86.30	Estelle Denni 09.50.99.15.70	<i>A déterminer</i>	MER 9 ⁰⁰ → 10 ⁰⁰ VEN 18 ⁰⁰ → 19 ⁰⁰
U13 <i>Benjamins</i>	1996 1997 1998 ²	Jacques Pousse 06.29.01.86.30	Noëlle Grabherr 06.15.94.06.79 Anne Blandin 06.37.71.86.02	<i>A déterminer</i>	MER 17 ¹⁵ → 18 ³⁰ JEU 18 ⁴⁵ → 19 ⁵⁰
U15 <i>Minimes</i>	1994 1995 1996 ²	Olivier Morand 06.72.49.90.75	Laurent Guesdon (U14) 06.33.82.96.38	Harold Walter Bertrand Pousse	LUN 19 ¹⁵ → 20 ¹⁵ MER 18 ³⁰ → 19 ³⁰ JEU 19 ¹⁰ → 20 ¹⁵
U18 <i>Cadets</i>	1991 1992 1993 1994 ²	Bertrand Pousse 06.08.87.28.73		Bertrand Pousse	LUN 20 ¹⁵ → 21 ¹⁵ MER 19 ⁰⁰ → 20 ⁰⁰ VEN 20 ¹⁵ → 21 ¹⁵
U22 <i>Espoirs</i>		Compte-tenu du faible nombre de joueurs dans cette catégorie et du développement du championnat cadet, cette catégorie ne sera pas engagée en championnat cette saison. Les joueurs appartenant à cette catégorie d'âge rejoindront l'année prochaine l'effectif de la D3.			
Division 3	1991 et avant ³	Germain Perle 06.31.42.67.08	Christian Schilling 06.08.90.13.51	<i>A déterminer</i>	LUN 21 ³⁰ → 23 ⁰⁰ MER 21 ¹⁵ → 23 ⁰⁰
Loisirs	1993 et avant ⁴	Morgan Madec 06.86.77.98.23		<i>A déterminer</i>	MAR 21 ³⁰ → 23 ¹⁵ JEU 21 ⁴⁵ → 23 ⁰⁰ SAM 8 ⁰⁰ → 9 ³⁰
Féminines	1994 et avant ⁵	Arnold Marie-Antoinette 03.88.31.00.71	Morgan Madec 06.86.77.98.23	Morgan Madec Geoffrey Ferre	MAR 20 ⁰⁰ → 21 ³⁰ SAM 12 ¹⁵ → 14 ¹⁵

² Avec un simple surclassement sur proposition de l'entraîneur.

³ Avec un simple surclassement pour les 1987, 1988, 1989, 1990 et un double surclassement pour les 1991.

⁴ Pour jouer en compétition officielle (Trophée Loisirs), nécessité d'un simple surclassement pour les 1987, 1988, 1989, 1990 et un double surclassement pour les 1991.

⁵ Avec un simple surclassement pour les 1991, 1992, 1993 et 1994.

INFORMATIONS DIVERSES

LOCATION DE MATERIEL

L'équipement standard du club comprend une culotte de couleur noire et un casque jaune.

Pour les plus petites catégories, il est possible de louer tout ou partie de l'équipement (selon les disponibilités).

Tarifs de location 2008 – 2009 :	Patins :	35 €
	Casque :	25 €
	Coudières :	8,50 €
	Jambières :	13,50 €
	Forfait pour l'équipement complet :	70 €

Il est rappelé que la location de matériel n'est accessible qu'aux joueurs dans leurs deux premières années de licences.

BOURSE A L'EQUIPEMENT

La bourse annuelle de matériel sera organisée le **samedi 13 septembre** de 10h00 à 16h00.

Vous pourrez déposer le matériel dès le vendredi 12 septembre de 16h00 à 18h00 et récupérer le matériel invendu le samedi de 17h00 à 19h00. Tout matériel non récupéré restera propriété du club. Matériel propre, en bon état, et étiqueté (solidement...) au nom du vendeur, SVP. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Bénédicte Harrosch (coordonnées dans la rubrique contact).

REUNION DES PARENTS

La réunion de rentrée pour les parents aura lieu également le **samedi 13 septembre** à 15h00. Au cours de cette réunion, vous serez invités à élire les deux « délégués parents » au comité. **Nous nous retrouverons ensuite pour un pot de rentrée.**

SURVETEMENTS DU CLUB

Le club propose aux joueurs de s'équiper d'un survêtement complet aux couleurs du club. Ces survêtements, identiques à ceux portés par les joueurs de l'Etoile Noire peuvent être commandés à partir de la rentrée au prix de 46,40 €. Pour cela, il suffit simplement de remplir le coupon-réponse ci-joint et de le renvoyer avec le chèque. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter directement Thérèse SAVIO (coordonnées dans la rubrique contact).

ACHAT DE MATERIEL NEUF

Un nouveau magasin « Le Vestiaire » ouvre ses portes à Strasbourg à partir du 18 août. Stéphane Hohnadel, ex-joueur et capitaine de l'Etoile Noire entre 2000 et 2006 aura le plaisir de vous accueillir dans ce nouveau magasin, spécialiste en équipement de hockey sur glace, 38, route de Mittelhausbergen (dans les anciens locaux du magasin Sports'Gliss).

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement conforme aux statuts du C.S.G.S.A. a pour objet de définir les règles de fonctionnement de la section Hockey sur Glace pour tous les aspects qui lui sont propres et sortant de la compétence exclusive du Conseil d'Administration du Club

1. ORGANISATION

Le Comité de Hockey sur Glace administre la section, définit et fait appliquer la politique sportive et financière de la dite section, et reporte au Conseil d'Administration du Club.

Il met en place et anime les structures nécessaires au bon fonctionnement de la section.

La section gère sa propre trésorerie après étude des budgets prévisionnels par le Comité de Section et l'accord du Conseil d'Administration

Le comité est aidé dans sa tâche par :

Les entraîneurs

Ils sont recrutés par le Président Général du Club sur proposition du Président de la section.

L'entraîneur général et les entraîneurs sont responsables de l'application de la politique sportive définie par le Comité de Hockey.

Les entraîneurs sont responsables de l'entraînement des équipes qui leur ont été affectées par le Comité, de leur composition et de la discipline sur la glace.

L'entraîneur général élabore le contenu des stages et anime son équipe d'entraîneurs adjoints.

Les coaches

Ils sont nommés par le Comité de Hockey

Ils sont les responsables techniques pendant les matchs, en appliquant les consignes de l'entraîneur principal conformément à la politique sportive du Club.

Les responsables d'équipes

Ils sont nommés par le Comité de Hockey

Ils encadrent les équipes et assurent la discipline lorsque celles-ci ne sont pas sur la glace

Ils organisent la vie matérielle de leurs équipes et sont responsables du bon fonctionnement des épreuves auxquelles ils participent.

Les responsables parents

Ils sont élus par une assemblée générale des parents de membres ayant moins de 16 ans.

Ils participent de plein droit aux réunions de Comité, prenant part aux votes avec voix consultatives

Ils sont les courroies de transmission entre les parents et le Comité.

2. COTISATION

Elles sont fixées annuellement en Assemblée Générale de Section.

Elles sont perçues lors de l'inscription ou de la réinscription. Des accords particuliers peuvent être trouvés en cas de besoin.

Seuls les joueurs en règle, c'est-à-dire à jour de leur cotisation ou participant à une séance d'essai en accord avec le responsable d'équipe, pourront accéder à la glace. Seuls les joueurs en possession d'une licence FFHG option « compétition », « loisirs » ou « initiation » pourront prendre part à une rencontre de hockey sur glace officielle ou amicale.

3. ACCES AUX INSTALLATIONS ET A LA GLACE

Seuls les membres licenciés du Club peuvent avoir accès aux vestiaires et à la glace, exception faite des parents de l'école de hockey et des moustiques.

Pendant les matchs et les entraînements, les parents doivent se tenir dans les gradins et avoir un comportement conforme à l'esprit sportif

Le Comité se réserve le droit d'interdire l'entrée à la patinoire lors de ces périodes aux personnes extérieures au Club ou ayant des attitudes déplacées.

Les jeux de crosses et de balles sont interdits dans l'enceinte de la patinoire

L'accès à la glace est interdit en chaussures de ville sauf pour des raisons techniques.
En cas de dégradation des installations, les frais de réparation sont à la charge de l'auteur.
En outre, tous les utilisateurs de la patinoire devront se conformer au règlement spécifique du bâtiment.

4. ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînement sont déterminés par le Comité en début de saison. Ils peuvent subir des modifications en fonction des besoins du club (vacances, stages, manifestations, etc ...).

Les responsables d'équipes devront prévenir les parents suffisamment tôt des modifications pour éviter tout désagrément. La présence des joueurs aux entraînements est obligatoire. L'absence à un entraînement doit être motivée et excusée auprès du responsable d'équipe ou de l'entraîneur

Les joueurs doivent arriver au vestiaire ½ heure avant l'heure de l'entraînement et le quitter au plus tard ½ heure après la fin de l'entraînement

Les joueurs doivent prioritairement participer aux entraînements de leur catégorie d'âge. Sur proposition des entraîneurs et accord du Comité, des aménagements peuvent être trouvés.

Les joueurs doivent s'équiper exclusivement dans les vestiaires

Le manquement aux règles de la propreté et de l'hygiène dans les vestiaires sera sanctionné.

5. DEPLACEMENTS

Les moyens et horaires sont arrêtés par le Comité sur proposition du responsable d'équipe.

Dans certains cas, une participation financière aux frais de nourriture et de déplacement sera demandée.

6. MATERIEL

Le matériel est loué aux joueurs en fonction des disponibilités et au maximum les 2 premières années de présence au Club.

Le joueur est responsable du matériel qui lui est prêté et une caution sera demandée lors de la location.

Pour les gardiens, le matériel spécifique sera prêté gracieusement contre une caution, hormis les crosses et les patins qui seront acquis par les joueurs.

Dans la mesure du possible, une bourse au matériel sera organisée chaque année.

7. CLUB HOUSE

Cette pièce peut être accessible aux parents et aux joueurs dans la mesure où un dirigeant en prend la responsabilité.

S'agissant d'un lieu accessible au public, il y est interdit de fumer.

8. MANQUEMENT A LA DISCIPLINE

Lorsqu'il est placé sous la responsabilité du Club, le joueur se doit d'avoir un comportement correct et doit se conformer aux règles et dispositions arrêtées par le Club, que ce soit en déplacement, dans l'enceinte de la patinoire ou sur la glace. Les manquements à la discipline et à la correction feront l'objet de sanctions.

A. Sur la glace durant les entraînements

L'entraîneur est autorisé à expulser immédiatement et pour la durée de l'entraînement le joueur refusant d'obéir à un ordre, ou arrivant en retard, ou perturbant de quelque façon l'entraînement

Dans le cas de fautes plus graves (bagarre, insulte), l'entraîneur en informera la Commission de Discipline qui prendra une sanction et une suspension temporaire du Club. Cette décision peut éventuellement être assortie d'un sursis.

B. Sur la glace durant une compétition

Tout joueur dont le comportement sur la glace ou sur le banc aura été préjudiciable au renom du Club (brutalité excessive, insulte, ...) fera l'objet d'un rapport du coach à la Commission de Discipline qui décidera d'une sanction au niveau du club.

Les sanctions financières en provenance de la FFHG ou de la COS Est sont à la charge des joueurs sanctionnés. Le joueur sanctionné sera averti de la sanction par le Président de section et ne pourra accéder à la glace que lorsqu'il se sera acquitté de son amende. Le club se réserve le droit de convoquer une Commission de Discipline afin d'assortir les sanctions fédérales de sanctions au niveau du club.

C. Dans la patinoire, dans le vestiaire ou pendant un déplacement

Les responsables d'équipes sont chargés par le Comité de veiller à ce que les joueurs aient un comportement correct, tant dans les gestes que dans les paroles.

Le joueur dont la conduite serait inacceptable est passible des mêmes sanctions que pour les entraînements

En cas de vol et de dégradation volontaire des locaux, la Commission de Discipline prendra une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Par ailleurs, il est rappelé que la consommation d'alcool est interdite dans la patinoire et au cours des déplacements.

9. COMMISSION DE DISCIPLINE

Son rôle est de prohiber et de sanctionner tout acte ou manifestation de membres qui pourraient nuire aux intérêts de la Section.

La Commission de Discipline est composée:

- d'au moins 3 membres du Comité de section dont obligatoirement le Président de Section ;
- du responsable d'équipe concerné ;
- d'un responsable parent ;
- éventuellement de l'entraîneur général ou des entraîneurs de la catégorie ou du coach.

Les décisions seront prises après audition du membre intéressé par la Commission de Discipline, elles seront affichées et seront applicables immédiatement.

La procédure à suivre est définie par les statuts du Club. En attendant la tenue de la Commission de Discipline, le membre pourra être suspendu de toute participation aux entraînements et aux matchs par le Président du club.

Le Comité se réserve le droit de refuser la réinscription d'un joueur ayant subi des sanctions la saison précédente.

En cas de récidive, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion définitive du club.

10. SPONSORING

La recherche de toute forme de financement et de support matériel est un élément essentiel dans la vie du Club aujourd'hui. La notion de sponsoring est à considérer dans son sens le plus large :

- Financement direct
- Organisation de tournois
- Organisation de stages
- Dotation en matériel (maillots, survêtements, ...)

Toutes les actions devront être soumises au Comité et menées dans un esprit « Club » sans que la motivation propre de chaque équipe ne soit ignorée.

La transparence financière, indispensable, sera cautionnée par la trésorerie du Hockey Mineur qui fournira les attestations et reçus nécessaires.

Pour toute attribution de matériel vestimentaire, le bon sens impose une coordination avec le Comité afin d'obtenir une uniformisation tenant compte des couleurs, des modèles et des besoins du Club

Le présent règlement s'applique à tous les membres licenciés, aux parents des joueurs et à toutes personnes ayant à faire de près ou de loin dans la vie de la Section

Strasbourg le 6 juin 2007

Le comité



CHARTRE

Joueurs, Parents, Entraîneurs et
Responsable d'équipe

L'ENTRAINEUR S'ENGAGE A

Assurer la formation des joueurs dans le respect de l'éthique sportive et de la politique sportive définie par le club.

Assurer leurs tâches de manière régulière et ponctuelle.

Informar les dirigeants de tout évènement survenu au sein de l'équipe.

Inculquer aux joueurs le respect des valeurs, le respect de l'arbitre et l'esprit d'équipe.

Etre à l'écoute des joueurs pour toutes questions liées à l'aspect sportif.

LE RESPONSABLE D'EQUIPE S'ENGAGE A

Encadrer l'équipe qu'il a à sa charge lors de tous les matchs et les tournois amicaux ou officiels.

Organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles son équipe est engagée.

Etre l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs.

Demander au préalable l'autorisation pour toute action engagement la responsabilité du club.

Informar les dirigeants de tout évènement survenu au sein de l'équipe

Ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.

LE JOUEUR S'ENGAGE A

Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.

Privilégier les entraînements de sa catégorie d'âge.

Suivre sérieusement les consignes de l'entraîneur ou du dirigeant qui l'encadre.

Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.

Accepter les décisions prises par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.

Avoir un comportement civique et irréprochable vis-à-vis de ses partenaires, ses entraîneurs et responsables d'équipe ainsi que de tous les autres membres du club.

LES PARENTS S'ENGAGENT A

Faire respecter la présente charte à leurs enfants.

Suivre les entraînements et les matchs depuis les gradins et ne pas accéder sans autorisation aux vestiaires.

Participer à la vie du club.

Avoir un comportement sportif irréprochable.

Ne prendre aucune initiative pouvant engager la responsabilité du club.

Ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif

**POUR CONCLURE, II EST RAPPELE QUE LA PATINOIRE EST L'OUTIL
INDISPENSABLE A LA PRATIQUE DE NOTRE SPORT ET QU'IL EST
DE NOTRE DEVOIR A TOUS DE LA RESPECTER !!!**



TARIFS DES ABONNEMENTS ETOILE NOIRE

Supporter de l'Etoile Noire ? Profitez des tarifs spéciaux sur les abonnements en tant que licenciés.

Utilisez le formulaire ci-joint pour commander votre abonnement.

Tarifs des entrées

Catégorie	Tribune Centrale est	Tribunes Latérales
Entrée normale	15 €	11 €
Moins de 18 ans	9 €	7 €
Etudiants (sur présentation de la carte étudiant)	9 €	7 €
Supporter (sur présentation de la carte des Centaures)	12 €	9 €
Demandeur d'emploi (sur présentation de la carte d'identité et de la carte ANPE)	12 €	9 €
Moins de 8 ans	5 €	gratuit
Tarifs licenciés ⁶		
♣ Adultes	12 €	9 €
♣ Moins de 18 ans	9 €	6 €

Tarifs des abonnements

L'abonnement est valable pour tous les matchs : saison régulière ; play-offs ou play-downs ; coupe de France ; coupe de la Ligue.

Catégorie	Tribune Centrale est	Tribunes Latérales
Entrée normale	170 €	130 €
Moins de 18 ans ⁷	110 €	80 €
Etudiants ⁸	110 €	80 €
Supporter ⁹	140 €	110 €
Demandeur d'emploi ¹⁰	140 €	110 €
Moins de 8 ans ⁷	70 €	gratuit
Tarifs licenciés ⁶		
♣ Adultes	140 €	110 €
♣ Moins de 18 ans	110 €	80 €

⁶ Sur présentation de licence 2008/2009. Pour les abonnements, si la commande est envoyée en même temps que la demande de licence, la licence sera demandée plus tard au CSGSA.

⁷ Joindre une photo d'identité + une photocopie de la carte d'identité

⁸ Joindre une photo d'identité + photocopie de la carte d'étudiants 2008/2009.

⁹ Joindre une photo d'identité + une photocopie de la carte des Centaures

¹⁰ Joindre une photo d'identité + une photocopie de la carte d'identité et de la carte ANPE

ATTESTATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'adhérer, vous ou votre(s) enfant(s), au C.S.G.S.A. - Section Hockey Mineur pour la saison 2008-2009. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur de la Section et de vous engager à le respecter et/ou de le faire respecter à votre(s) enfant(s) en tous points tout au long de la saison.

Nous vous demandons également de respecter la charte des membres établis pour la saison prochaine et définissant le rôle de chaque acteur dans la vie du club.

De plus, afin de nous aider à développer notre club, nous avons conclu divers contrats de partenariats avec des sociétés. Nous nous sommes engagés envers ces partenaires à promouvoir leur marque par différents types de supports. Il est possible alors, que votre(s) enfant(s) ou vous-même, soyez sollicité à montrer un logo ou un nom publicitaire sur un maillot, une surculotte, des bas ou bien encore sur un autocollant collé sur le casque, durant la saison. Nous vous demandons votre accord concernant ces dispositions.

Enfin, nous vous informons que nous pouvons publier sur notre site internet des photos de différentes rencontres. Nous sommes également susceptibles d'utiliser l'image de votre(s) enfant(s) et de vous-même, dans le cadre de la promotion et de l'information du club, au travers de différents moyens de communication (prospectus, média, affiches,...). Nous sollicitons également votre accord sur ce point

Nom : _____

Prénom : _____

Parent de : _____

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ;
- Atteste avoir pris connaissance de la charte des membres et m'engage à le respecter ;
- Donne mon accord concernant les dispositions liés au partenariat ;
- Donne mon accord concernant le droit à l'image ;

Signature du joueur :
(ou de son représentant légal s'il est mineur)

NOUVEAU

A STRASBOURG !!!

VOTRE SPECIALISTE EN

EQUIPEMENT DE

HOCKEY SUR

GLACE



Hockey sur glace, Patinage artistique,
Danse sur glace, Roller hockey et
Affûtage

LE VESTIAIRE OUVRE SES PORTES LE 18 AOUT

Locaux de Sport Gliss'
38 route de Mittelhausbergen
67200 Strasbourg

Stéphane HOHNADEL vous accueille :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	15 H – 20 H
MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	10 H – 13 H	14 H – 19 H
JEUDI	Fermé	14 H – 19 H
VENDREDI	Fermé	14 H – 19 H
SAMEDI	10 H – 13 H	14 H – 17 H